



AVIS À LA POPULATION

DISPENSES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :**

Dossier N° 1212-22, complément au dossier 1153-20 - Propriétaire : INTENSIMO SA -
Lieu-dit : « Route d'Evian 5 » - Parcelle N° 494 - ECA N° - Projet :

INSTALLATION D'UNE PAC (pompe à chaleur) POUR 3 VILLAS CONTIGÜES

SELON PERMIS DE CONSTRUIRE CAMAC 174907

Dossier N° 1225-22 – Propriétaires : PPE "Villas les Boussets", lot 1528-1 MEYLAN Joël
et BOUDOUSQUIE Caroline - Lieu-dit : « Chemin des Boussets 19 » - Parcelle N° 1528 -
ECA N° 842 - Projet :

INSTALLATION D'UN POELE A BOIS ET DE SON CANAL EXTERIEUR DE FUMEE

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 8.11.2022 au 17.11.2022.



Dossier N° 1231-22 – Propriétaire : Mme Claudia KRAEHENBUEHL - Lieu-dit : « Rue du Pavement » - Parcelle N° 722 - ECA N° 133 - Projet :

INSTALLATION D'UNE YOURTE DEMONTABLE (5 m Ø)

Dossier N° 1224-22 – Propriétaire : Mme Martine BUDAI - Lieu-dit : « Chemin de la Loveyre 6 » - Parcelle N° 1201 - ECA N° 644 - Projet : Installation d'une PAC extérieure en remplacement du chauffage à mazout

Dossier N° 1232-22 – Propriétaire : ENI SUISSE SA. - Lieu-dit : « Route du Simplon 20 » -
Parcelle N° 1126 - ECA N° 693 - Projet : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE
POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition
de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 14.11.2022 au 23.11.2022.

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du
Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la
Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : 1221-22 - CAMAC : 511645 - Compétence : ME - Propriétaire : M. RUCHET
Jasmine et MAGNIN Olivier - Coordonnées géographiques : 2'560'136 / 1'137'357 - Lieu-
dit : « Route du Simplon 24 » - Parcelle N° 1509 - Auteur des plans : M. Marcel Christen -
Projet :

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

○○○○○

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la
Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au
dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 12.11.2022 au 11.12.2022

○○○○○○○○○○○○

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00

Noville, le 01 novembre 2022

La Municipalité